



DOSSIER D'INSCRIPTION

www.chevignyhandball.fr

Gymnase Eric Chenevoy
Place de Coubertin
21800 - Chevigny St Sauveur

Mode d'emploi pour les créations

Pour notre nouvelle saison 2017-2018, nous pouvons vous envoyer un lien informatique pour les créations de licences, mais pour cela, il vous faudra nous donner au minimum votre nom, prénom, date de naissance et votre adresse mail. Chaque licencié peut être autonome pour remplir sa licence.

Nouvelle procédure 2017-2018 concernant les documents médicaux :

- Pour une création de licence, le certificat médical d'absence de contre-indication reste obligatoire et doit être établi après le 1^{er} juin 2017.

Complétez ou vérifiez toutes les informations du formulaire puis joignez votre certificat médical numérisé dans les champs prévus à cet effet (**ATTENTION : tampon du médecin obligatoire**) ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Vous pouvez numériser vos documents à l'aide d'un scanner ou tout simplement d'un appareil photo.

S'il manque une pièce à votre licence pour la compléter, vous pouvez sauvegarder les données déjà saisies et finaliser votre licence plus tard.

Une fois votre licence finalisée, vous devez remettre au secrétariat du club la fiche de renseignements, l'autorisation parentale, le certificat médical tamponné par le médecin et :

- **Joindre obligatoirement le paiement de la cotisation**

- **Par chèque** à l'ordre du Chevigny Saint Sauveur Handball : règlement possible en 2, 3, 4 fois. Faire le nombre de chèques nécessaires en notant la date d'encaissement souhaitée au dos.

Merci de noter que l'encaissement maximum du dernier règlement de votre licence se fera le 31/12/17.

- **Par coupon sport**, le club effectuera la demande des coupons sport pour les enfants bénéficiaires (pièces à fournir : attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), ou attestation de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou attestation de l'allocation d'éducation de l'enfant Handicapé (AEEH)

Pour 2017/2018, sont concernés les enfants nés entre **le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2011.**

Attention, vous devrez obligatoirement joindre à votre dossier, **un chèque du montant total de la licence** qui servira de caution et sera non-encaissé. Il vous sera rendu au moment de la remise des coupons sport et du règlement de la somme restant à votre charge si besoin. **Les pièces à fournir pour les coupons sport devront être obligatoirement remis au plus tard le 31/12/2017.**

- **Par tickets loisirs (CAF)** Imprimé de la CAF à nous fournir + la différence en chèque(s) ou espèces.
- **Par chèques vacances**

Le secrétariat validera ensuite votre licence dès réception de ces documents.

Si vous ne maîtrisez pas le renouvellement de votre licence par informatique, vous pouvez nous appeler au 03.80.51.57.70 ou venir au bureau du COSEC.

Heures d'ouvertures

Le lundi et vendredi de **09 h à 13 h**

Le mardi, mercredi et jeudi de **14 h à 18 h**